

été effectuées, après consultations avec toutes les autres provinces en cause.

Personne durant cette période n'a prétendu que le gouvernement fédéral s'ingérerait dans le soi-disant domaine de juridiction provinciale. Ils ont étudié la proposition. Et au cours de mes discussions avec M. Parizeau, ou dans les discussions entre fonctionnaires, la province de Québec n'a fait aucune demande spéciale et ne s'est pas opposée à la proposition elle-même. Ce n'est qu'après la présentation du budget, et toutes les autres provinces ayant accepté la proposition, que le Québec a décidé d'annoncer unilatéralement ses suppressions sélectives destinées principalement à aider l'économie provinciale.

La question n'est pas maintenant de savoir si les suppressions sélectives de la taxe de vente par M. Parizeau sont une bonne chose. Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'elles bénéficieront au Québec. En effet, en éliminant la taxe de vente sur les vêtements et la chaussure, M. Parizeau place les contribuables du Québec sur un pied d'égalité avec ceux des quatre provinces de l'Atlantique où ces articles ne sont pas sujets à la taxe de vente. Mais dans ces provinces, le gouvernement fédéral ne finance pas les pertes de recettes qui en découlent. Le coût en est assumé par les gouvernements provinciaux.

J'ai déjà reconnu le besoin de mesures spéciales afin de promouvoir les industries du meuble, de la chaussure, du textile et du vêtement au Québec. C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral a imposé des tarifs élevés à l'importation de ces produits au Canada, et voilà pourquoi, à titre de ministre de l'Industrie et du Commerce, j'ai imposé des contingents à l'importation des vêtements, des textiles et de la chaussure au Canada. Le résultat de ces mesures est le suivant: les Canadiens à travers le pays paient ces produits québécois plus chers qu'ils ne le feraient si les importations étaient illimitées et si les tarifs étaient plus bas. Les Canadiens sont prêts à payer ce prix, parce qu'il est nécessaire au bien-être économique d'une partie du Canada, le Québec.

Par conséquent, la question n'est pas de savoir si le gouvernement du Québec devrait prendre des mesures spéciales pour aider ces industries, mais plutôt de savoir si ces mesures devraient être financées par le gouvernement fédéral dans le cadre de sa politique budgétaire. Si le gouvernement fédéral devait procéder ainsi, nous devrions donner au Québec une entente qui, par la faute même de M. Parizeau, n'a pu être proposée aux autres provinces lors des discussions préparatoires au budget. Et voici ce qui est plus important encore, même s'il était possible d'offrir à toutes les provinces un système de réduction sélective de la taxe de vente, les résultats en seraient préjudiciables à l'unité économique du pays.

Les provinces Atlantiques et de l'Ouest, parce qu'elles n'ont à peu près pas d'industries manufacturières, ne seraient sans doute pas intéressées à un arrangement bénéficiant principalement au Québec et à l'Ontario. On peut penser que le Québec et l'Ontario pourraient s'engager dans une série de mesures protectionnistes financées par des fonds du gouvernement fédéral et qui iraient à l'encontre d'un marché commun, qui est un élément essentiel du fédéralisme canadien. Ceci serait nuisible à tous les Canadiens, y compris les Québécois.

Monsieur le président, le Québec vend en effet 20 p. 100 de ses produits manufacturiers en Ontario alors que cette dernière n'achemine que 11 p. 100 des siens dans la province de

### *Impôt sur le revenu—Loi*

Québec. Toute escalade dans le protectionnisme risquerait donc de nuire beaucoup plus au Québec qu'à l'Ontario. C'est pour cette raison que ce qui semble être une manœuvre habile de la part du Québec d'utiliser des fonds du gouvernement fédéral pour protéger ses propres industries ne bénéficierait pas aux Québécois si l'Ontario décidait de demander le même arrangement au gouvernement fédéral.

Donc, dans l'intérêt à long terme de la population du Québec, il me faut insister sur le fait que la proposition fédérale s'applique de la même façon à toutes les provinces. Nous ne pouvons pas promouvoir avec l'argent fédéral une réduction sélective de la taxe de vente provinciale qui aurait pour effet d'encourager les consommateurs d'acheter certains produits au lieu d'autres, à moins que toutes les provinces soient d'accord, comme c'était le cas pour les alcools, les produits du tabac et les amusements. On aurait peut-être pu se mettre d'accord sur d'autres produits si des suggestions avaient été faites au bon moment.

Parce que le gouvernement du Québec est arrivé si tard, et parce que le gouvernement fédéral ne peut pas participer à une entente qui aurait pour conséquence de nuire à la libre circulation des biens entre les provinces du Canada, j'ai informé M. Parizeau qu'il ne pouvait pas s'attendre à recevoir le plein montant d'assistance financière disponible selon la proposition fédérale qui visait tous les consommateurs et tous les secteurs de l'économie. J'ai offert à M. Parizeau de verser au gouvernement du Québec la valeur d'une réduction de deux points sur six mois des suppressions sélectives.

#### ● (1642)

En plus, j'ai offert de financer entièrement. Ce sont des concessions que j'ai faites après ma première proposition, soit une réduction de deux points pendant six mois de la taxe de vente sur les autres biens et services au Québec. Cela aurait valu 226 millions de dollars aux Québécois. M. Parizeau a encore refusé mon offre. Il est clair quant à moi que le gouvernement du Québec n'a pas du tout l'intention de s'entendre avec le gouvernement fédéral de peur qu'on puisse dire que le fédéralisme fonctionne bien. Comment expliquer autrement le refus de faire des propositions avant le budget? Néanmoins parce que le gouvernement fédéral ne veut pas que la population du Québec soit pénalisée à cause des actions du gouvernement du Québec, cette loi que je propose aujourd'hui permettra le retour de 186 millions aux contribuables du Québec.

**Des voix: Bravo!**

**M. Chrétien:** Nous réduirons les impôts des contribuables québécois en nous retirant temporairement d'un champ d'impôt sur le revenu personnel jusqu'à concurrence de 186 millions de dollars. Pour que les contribuables québécois jouissent de la pleine valeur de l'offre fédérale et qu'ils soient ainsi dans la mesure du possible sur un pied d'égalité avec les autres Canadiens qui paient la taxe de vente, chaque contribuable au Québec recevra un dégrèvement d'impôt en 1978 sur le revenu perçu en 1977. Le gouvernement fédéral procède ainsi pour dégrever les Québécois de la taxe de vente applicable à tous les biens qui n'ont pas fait l'objet d'une réduction de deux points de pourcentage dans la province de Québec. Les 40 millions que nous avons offerts au gouvernement du Québec contre une réduction de deux points pour six mois des suppressions sélectives représentent jusqu'à \$15 par contribuable. Il reste encore